

La lettre du SE-UNSA 67 ➤ 12 avril 2013

Merci aux **directeurs** de bien vouloir faire suivre à leurs **adjoints**.

L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge

La nécessaire fiche de suivi : le lien entre VOUS et NOUS

Cette fiche de suivi nous servira, à travers les phases du mouvement, à vous **représenter** et à vous **défendre**.



-Elle nous permettra **de vérifier que le barème** que l'administration vous donne est juste et de le faire modifier en cas de besoin.

-Elle nous fournira les éléments utiles quant à vos souhaits, vos appréhensions, **en cas de passage à la phase manuelle**.

-Elle nous permettra enfin de **vous prévenir** dans les meilleurs délais, après chaque phase, pour vous donner vos résultats d'affectations.

Télécharger [la fiche de suivi](#)

Mouvement, les prochaines étapes :

30 avril : groupe technique de préparation du 1^{er} temps

16 mai : CAPD de validation de la **1^{ère} phase**

13 juin : étude des **maintiens** et des temps partiels restants à affecter

27 juin : groupe technique d'**affectations manuelles**

4 juillet : CAPD de validation

29 août : groupe technique d'affectations manuelles

4 septembre : CAPD dernières affectations et validation de l'ensemble

Ne restez pas seul(e) avec vos questions : appelez-nous !

Direction d'école : le SE-Unsa ne lâche pas le morceau au CHSCT académique

Le CHSCT académique s'est tenu le 12 avril. L'Unsa Education a exigé et obtenu que le malaise des directeurs y soit porté à l'ordre du jour.

Les résultats de l'enquête du SE-Unsa 67 ont été exposés à l'Administration. En prendre connaissance

Un avis y a été voté :

- il liste des revendications concrètes en faveur des directeurs d'école

- il demande qu'une enquête qualitative soit menée par l'administration auprès des directeurs de l'académie de Strasbourg.

[En savoir plus](#)

Congés de formation, cas particuliers du mouvement, points divers :

Le compte-rendu de la CAPD du 11 avril est à lire [ICI](#)

Lire la déclaration liminaire « formation » du SE-Unsa [ICI](#)

Tous nos adhérents concernés à titre individuel par cette CAPD sont prévenus personnellement.

APC : Attention aux bruits de couloir...

Un autre syndicat affirme avoir obtenu des heures pour la mise en place de l'APC. Attention, ne risquez pas d'être pris en défaut pour « service non fait »...

Seules les écoles concernées par un passage aux **4 jours et demi en 2013**, et celles concernées par les nouveaux dispositifs « **plus de maîtres que de classes** » et « **scolarisation des 2 ans** »

pourront demander à prendre ces temps de concertation sur leur quota d'aide perso/anim péda. *Nous contacter.*

La loi Carle doit être abrogée !

Le congrès du SE-Unsa a voté, à l'unanimité, une motion interpellant les parlementaires sur les méfaits de la loi Carle.

Au moment où est débattue la loi sur la refondation de l'École, le congrès du SE-Unsa attend des parlementaires que la priorité budgétaire aille bien à l'École de la République.

[Lire la motion](#)

Obligations de service en établissements médico-sociaux et versement de la NBI en IME et ITEP : Le SE-Unsa s'adresse au ministre

Selon l'Arrêté du 6 décembre 1991 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'éducation nationale, les enseignants de CLIS (spécialisés ou non selon des arrêts du Conseil d'Etat) peuvent prétendre au versement d'une NBI de 27 points puisqu'ils exercent dans des classes spécialisées. Ce n'est pas le cas pour les collègues exerçant en IME ou ITEP alors même qu'ils accueillent uniquement des populations d'élèves en situation de handicap.

Le SE-Unsa écrit donc au ministre pour demander que le chantier s'ouvre afin de rétablir l'équité.

[En savoir plus](#)

Postes à profil, infos jeunes enseignants, infos pratiques, espace adhérents : [ICI](#) sur notre site !

Venez à notre rencontre, lors d'une de nos réunions d'info syndicale

- RIS CPC 26 mars, 14h-17h, à Strasbourg
- RIS générale **15 mai** : EE Camille Hirtz, Strasbourg, 9h-12h
- RIS « Préparer ma retraite » le 5/06 EE Neufeld, Strasbourg, de 9h à 12h.

Dates, lieux, courrier-type [ICI](#).



Vous souhaitez accueillir une RIS dans votre école : contactez-nous !

Dates, lieux, courrier-type [ICI](#).

Vacances de printemps : nos permanences téléphoniques

Lundi 15, mardi 16, jeudi 25 et vendredi 26 avril, de 10 heures à midi au 03 88 84 19 19.

Bon congés à tous !



C'est décidé, j'adhère !

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE « DECOUVERTE » à 80 euros pour les nouveaux adhérents [ICI](#)

Un Comité d'entreprise pour les adhérents du SE-Unsa 67 : les infos [ICI](#)



Actions et sondages en cours :

L'ISOE pour les PE [ici](#). Version papier [ici](#)

Pour les salaires et l'emploi public [ici](#)

Notre équipe [ici](#) est à votre écoute au 03.88.84.19.19, dans nos locaux :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **9h30-13h** et **14h-17h30**.

Mercredi : 9h30 à midi et par téléphone de 14h à 16h30.

Notre **site internet** clair, pratique, à jour est [ICI](#)

Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.